



**FR**

**AL/ALAC/ST/0612/1**  
**TEXTE ORIGINAL: anglais**  
**DATE: 6 juin 2012**  
**STATUT: version finale**

## COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

### Déclaration d'ALAC sur la version préliminaire du plan opérationnel et du budget de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2013

#### Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Tijani Ben Jemaa, membre de l'Organisation régionale At-Large Afrique (AFRALO) et membre du Comité exécutif d'ALAC a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration où sont inclus les commentaires du sous-comité d'ALAC chargé des finances et du budget, après avoir discuté la question au sein d'At-Large.

Le 24 mai 2012, cette déclaration a été publiée dans l'[espace de travail d'At-Large sur le Plan opérationnel et le budget de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2013](#).

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de relancer un appel à commentaires sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par le biais de la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.

Le 5 juin 2012, une deuxième version de la déclaration a été rédigée, incorporant les commentaires exprimés autant par courriel que dans l'espace de travail susmentionné.

Le 6 juin 2012, le président d'ALAC a demandé au personnel de prévoir une période de 5 jours pour que l'ALAC procède au vote de ratification de la déclaration. Le président a également demandé à ce que la déclaration soit transmise au processus de consultation publique et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet, avec une note précisant que le document est en cours de ratification par l'ALAC et que le processus de vote va bientôt être mis en place.

Le 12 juin 2012, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=24847D4vSRe95zM4UYhPvcWe>

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, en anglais, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

# Déclaration d'ALAC sur la version préliminaire du plan opérationnel et du budget de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2013

L'ALAC se réjouit des améliorations continues introduites dans l'établissement du plan opérationnel et le budget de l'ICANN, avec davantage de consultations avec la communauté et un nouveau modèle d'évaluation des demandes de financement supplémentaire adressées par la communauté.

L'ALAC reconnaît également que le niveau de détail de la présentation du budget est plus important et que les explications à l'appui permettent des analyses et des discussions plus approfondies. La séparation établie entre les projets des parties intéressées d'un côté, et la disponibilité des nouveaux gTLD, le soutien aux politiques, le soutien de la communauté et les activités d'implication mondiale de l'autre côté, représente un exemple de ces améliorations.

En ce qui concerne le programme des IDN, l'ALAC met l'accent sur l'importance d'avoir recours autant que possible à l'expertise des membres de la communauté capables de mettre à disposition leurs connaissances linguistiques, pour ainsi minimiser le recrutement d'experts externes. Les études de variantes menées par les six groupes bénévoles membres de la communauté illustre à quel point la contribution des membres de la communauté peut s'avérer utile. L'utilisation de cette ressource peut contribuer à diminuer radicalement le coût du programme.

L'ALAC considère que dans la mesure où ils font partie du processus de candidature aux nouveaux gTLD, le TAS, le tir à l'arc numérique et l'autre système de sécurité des nouveaux gTLD ne devraient pas figurer parmi les composantes du budget relatives aux opérations et au projet, mais dans le budget des nouveaux gTLD.

L'ALAC se félicite de l'amélioration constatée dans l'interaction avec les regroupements, en ce qui concerne les demandes supplémentaires adressées par la communauté. Or, le refus des projets prévus pour un événement n'appartenant à l'ICANN semble être arbitraire. Ces actions devraient plutôt être vues comme des opérations de sensibilisation et de communication, car elles serviraient à montrer au vaste écosystème d'Internet le travail réalisé par la communauté de l'ICANN.

L'ALAC constate avec grande satisfaction que l'ICANN participera au prochain Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) de façon différente et plus efficace, en mettant à profit les initiatives de sa communauté. Les ateliers de travail de la communauté où participeront directement les communautés de l'ICANN pendant la durée du FGI contribuent à augmenter la visibilité de l'ICANN et ont un grand impact sur son image. Les ateliers dans le cadre du FGI permettent une participation importante dans les comptes-rendus du FGI. C'est pourquoi l'ALAC considère que la coordination entre la direction de l'ICANN et les regroupements concernés a une importance clé pour la préparation de la participation de l'ICANN à cet événement.

Faisant suite aux excellents résultats des programmes de renforcement de capacités d'AFRALO et de LACRALO mis en œuvre à Dakar et à San José respectivement, les programmes prévus pour Toronto et Asie Pacifique (à déterminer) pendant l'exercice fiscal 2013 témoignent de la réceptivité et de la réactivité de la direction de l'ICANN à l'égard de ces activités fructueuses menées par la communauté d'At-Large. L'ALAC en exprime sa satisfaction et affirme son engagement pour que les programmes budgétés soient couronnés de succès et portent des fruits autant pour la communauté que pour l'ICANN.

D'autre part, l'ALAC trouve anormal que l'enveloppe globale allouée à l'Ombudsman augmente de plus de 28% en raison du coût administratif supplémentaire que représente la location d'un bureau et les charges

associées.

L'ALAC réitère sa préoccupation par rapport aux énormes disparités constatées dans les frais de registre. Ceux-ci ne répondent à aucune règle et leur gestion s'avère arbitraire pour les 18 registres TLD existants : certains ne payent pas des frais fixes, d'autres ne payent pas des frais par transaction, et le montant des frais fixes et des frais par transaction varient d'un registre à l'autre. Ainsi, nous avons pu constater que .com ne paye pas de frais par transaction, alors que .cat (TLD communautaire) paye des frais par transaction aux tarifs les plus élevés (1 USD par transaction) en plus des frais fixes.

Maintenant que les nouveaux gTLD seront accrédités, l'ALAC recommande que les TLD communautaires à but non lucratif se voient appliquer les tarifs les moins élevés et que le reste des TLD soient soumis à des tarifs uniformes, en vertu de règles bien définies.

En ce qui concerne les bureaux de l'ICANN, l'ALAC constate qu'ils sont pour la plupart situés en Amérique du Nord. L'ALAC croit que si un réseau de bureaux régionaux est nécessaire pour servir de façon efficace la communauté mondiale ainsi que les objectifs et les activités stratégiques de l'ICANN, un plan à cet égard (qui prévoit une révision et une rationalisation des sites et des opérations/effectifs des bureaux existants, ainsi que des mesures en matière de sensibilisation et de participation du Partenariat Mondial et des comités consultatifs (AC) et des organisations de soutien (SO)) devrait être mis en place afin de permettre la mise en œuvre d'un réseau mondial de bureaux efficace, performant, approprié, équilibré au niveau régional, doté de ressources adéquates, correctement budgété et soutenu par la communauté de l'ICANN et les parties intéressées.